

DIRECTION DECHETS ET RESEAUX D'ENERGIES (DDRE) : Réorganisation de la direction déchets et réseaux d'énergies :

Bonjour,

Vous écrivez, page 5/9 du rapport :

"La fusion des 2 services permettra l'émergence d'une entité cohérente en charge globalement des déchèteries, du tri, du développement et de la gestion des filières. Cette organisation permettra de répondre efficacement à l'évolution forte des problématiques touchant les filières de valorisation des déchets dans l'ensemble :".

Pouvons-nous en déduire qu'une réflexion autour de la classification de l'ensemble des postes de ce nouveau service va être réalisée afin de faire évoluer les classifications des postes impactés par cette évolution, s'il vous plait ?

Dans quel délai ?

Merci.